

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 16 février 2022 à 19 h, sur la plateforme TEAMS

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents :	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
------------------	------------------	--------------------

Également

Présents :	Anissa Landry	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Yves Lambert	Président du Syndicat de l’enseignement Central Québec
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines, Directrice générale adjointe
	Benoît Sévigny	Directeur des bâtiments et des équipements, Technologies de l’information, et des achats
	Melanie Simard	Secrétaire de séance

22-02.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

22-02.02 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

22-02.03 Période de questions réservée au public

Il n’y a eu aucune question.

22-02.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

22-02.05 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

22-02.06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2022

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 19 janvier 2022 tel qu'il a été distribué.

22-02.07 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

22-02.08 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Comité des finances de l'ACSAQ du 26 janvier 2022
- AGA et Prix du mérite de l'ACSAQ du 29 janvier 2022
- Réunion d'ordre du jour du 8 février 2022
- Nomination d'un sous-ministre adjoint

22-02.09 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Appel d'offres pour l'école de la Rive-Sud
- c) Moniteurs de CO2
- d) Masques et tests rapides
- e) Reconnaissance des employés
- f) Le point sur les négociations
- g) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres — directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

a) Processus de gestion budgétaire 2022-2023 pour le secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école participent à la définition des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l'instruction publique prévoient la consultation des conseils d'établissement des écoles et du comité de parents sur diverses questions concernant l'organisation des services offerts par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'attribution des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et principes annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire – secteur jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 15 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

Il a été PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire – secteur jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023 tel qu'il figure à l'annexe 1 du procès-verbal.

b) Processus de gestion budgétaire 2022-2023 pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre participent à la définition des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement de centre sur diverses questions concernant l'organisation des services fournis par la commission scolaire ;

b) Processus de gestion budgétaire 2022-2023 pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle (adoption) (suite)

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'affectation des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces principes et ces objectifs annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 15 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire – Secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2022-2023 tel qu'il figure à l'annexe 2 du procès-verbal.

c) Licenciement d'un enseignant

ATTENDU QUE l'employé 189 784 562 a été formellement relevé de ses fonctions le 18 février 2020, conformément à la clause 5.7-09 de l'entente locale des enseignants ;

ATTENDU QUE le syndicat a été informé par un avis écrit de l'intention de la commission scolaire de mettre fin à l'engagement de l'employé 189 784 562 ;

ATTENDU QUE l'employé no. 189 784 562 a été reconnu coupable d'accusations de harcèlement criminel (art. 264 [1] C. cr), de voyeurisme (art. 162 [1] C. cr) et de possession de pornographie juvénile (art. 163.1 C. cr.) et est sous le coup d'une ordonnance du tribunal de s'inscrire au Registre des délinquants sexuels ;

c) Licenciement d'un enseignant (suite)

ATTENDU QU'en vertu de la clause 5-7. 01 de l'entente locale des enseignants, l'employé no 189 784 562 a eu une conduite immorale ;

ATTENDU QU'en vertu de la politique de vérification des antécédents du CQSB, toute condamnation pour des infractions sexuelles entraîne une disqualification automatique ;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE, conformément aux clauses 5.7-00 de l'entente locale des enseignants, le contrat d'engagement entre la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) et l'employé 189 784 562 soit résilié immédiatement et, qu'à compter du 17 février 2022, il soit congédié du service de la Commission.

d) Calendrier scolaire de la ville de Québec – Secteur jeunesse 2022-2023 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'éducation stipule que toute commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses écoles en tenant compte des dispositions du règlement scolaire de base ;

ATTENDU QUE la convention collective des enseignants prévoit un comité qui est consulté sur le calendrier scolaire ;

ATTENDU QUE les élections provinciales ont lieu le 3 octobre 2022 et que cette date a été marquée comme une journée pédagogique ;

ATTENDU QUE le comité s'est réuni, a été consulté et recommande l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte le calendrier scolaire (ville de Québec – Secteur Jeunesse) pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté à l'annexe 3 du procès-verbal.

22-02.11 Présentation du rapport annuel de 2020-2021

La séance ordinaire du Conseil des commissaires est ajournée de 19 h 32 à 20 h 30 pour la présentation publique du rapport annuel.

22-02.12 Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 9 février 2022. C. Falle a fait un rapport.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 8 février 2022. J. Kilganan a fait un rapport détaillé.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Une rencontre a eu lieu le 15 février 2022. S. Pigeon a fait un rapport.

22-02.13 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Debbie Ford-Caron a présenté aux commissaires un rapport sur les points suivants :

- Projet de loi 9 – Loi sur le protecteur de l'élève
- Projet de loi 40
- Campagne de financement de l'ACSAQ
- Sous-ministre adjoint
- AGA
- Reconnaissance autochtone proposée pour l'ACSAQ

La prochaine réunion aura lieu le 25 mars 2022.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

22-02.14 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 23 mars 2022.

22-02.15 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

22-02.16 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

22-02.17 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 44.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 23 mars 2022.